

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

- Art. 1^{er}. Remboursement, par tiers, du reliquat dû par le service Local à la Caisse agricole dans l'opération d'immigration de 1883 (2^e versement)
- 2. Introduction de colons français
- 3. 2^e terme du prix de l'immeuble de Mamao
- 4. Exposition internationale de 1889 (Contribution de la colonie)
- 5. Frais d'envoi des objets destinés à l'Exposition

Total des dépenses extraordinaires ..

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Dépenses ordinaires	1.019.126 62
— extraordinaires	58.871 73
TOTAL.....	1.077.998 35

ARRÊTÉ le présent état des Dépenses à la somme de **Un million soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit francs trente-cinq centimes.**

Papeete, le 22 octobre 1887.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : A. MATHIVET.

Approuvé dans la séance du Conseil privé du 22 octobre 1887

pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

Le Gouverneur,

Signé : TH. LACASCADE.